



LA RETRAITE PREMIUM POUR VOS **COLLABORATEURS** **DE CONFIANCE**

GAN RETRAITE SUPPLEMENTAIRE DEFINIE

Assuré d'avancer



LA NÉCESSITÉ DE PRÉPARER SA RETRAITE !



**DES FRANÇAIS
SOUÇIEUX DE LEUR
NIVEAU DE VIE À LA
RETRAITE**

- 78 % des Français sont inquiets par rapport à l'avenir du système de retraite français
- 82 % des actifs craignent manquer de ressources à la retraite.

Résultats du baromètre 2021 « les Français, l'épargne et la retraite »

÷2

**DES REVENUS
POUVANT ÊTRE
DIVISÉS PAR DEUX
À LA RETRAITE**

- La pension moyenne d'un retraité, tous régimes confondus pour une carrière complète est de 1 504 euros bruts mensuels.

Études DREES : les retraités et les retraites 2020

Gan Retraite Supplémentaire Définie : motiver vos collaborateurs avec une retraite dont le montant est garanti

Vous souhaitez valoriser vos collaborateurs performants, fidéliser ceux dont le savoir-faire est précieux?

Gan Retraite Supplémentaire Définie est un contrat de retraite supplémentaire vous permettant de mettre en place une **stratégie de rémunération « gagnant-gagnant »** auprès des collaborateurs que vous aurez soigneusement choisis. **Plus favorable sur le plan fiscal et social** qu'une rémunération, ce dispositif offre ainsi un revenu différé significatif même à quelques années de la retraite.

Qu'ils soient salariés cadres, non cadres ou mandataires sociaux, votre entreprise leur constitue une véritable retraite : un revenu à vie, pour compenser la baisse importante subie entre leur dernier revenu d'activité et le montant de leur retraite.



Les atouts

Pour votre entreprise

- Un levier pour **motiver et fidéliser vos collaborateurs** même proches de la retraite et souvent dépositaires d'un savoir-faire précieux.
- La souplesse de récompenser les collaborateurs pour un **groupe défini ou de façon individuelle***.
- Vos versements sont **déductibles de votre bénéfice imposable**.

Le +

Une contribution sociale unique de 29,7% en phase d'épargne, plus avantageuse qu'une augmentation de salaire

Versement net de l'entreprise avant impôts sur le revenu

Versement net de frais de l'entreprise

Contribution patronale

Coût total pour l'entreprise

Hypothèse

Augmentation de salaire

25 000 €

25 000 €

12 500 €

37 500 €

Charges patronales de 50 %

Gan Retraite Supplémentaire Définie

25 000 €

24 500 €

7 425 €

32 425 €

Contribution patronale de 29,7 %

Gan © 2021

Pour vos salariés

- Une retraite **entièrement financée par l'entreprise**. En phase d'épargne, les versements sont exonérés d'impôt sur le revenu pour le salarié.
- Le montant de leur revenu à la retraite est **connu dès la souscription du contrat**.
- L'entreprise peut attribuer chaque année un revenu à vie pouvant aller jusqu'à 3% de la rémunération de l'année **.
- **Un revenu à vie acquis** même si le salarié change d'entreprise d'ici sa retraite.
- Une retraite significative, pouvant être constituée sur **un temps relativement court**.

* Dans le respect du principe de l'équité de traitement entre les salariés.

** Dans une limite globale de 30 points.

UNE GESTION FINANCIÈRE SUR-MESURE

Un contrat collectif... mais une gestion individualisée



..... Vous définissez le **montant de la rente** en pourcentage de la rémunération annuelle de vos salariés ainsi que **l'âge de départ à la retraite**.



..... Vos versements alimentent le **compte individuel de chaque collaborateur** et sont investis en gestion pilotée pour une recherche de performance maîtrisée. 5 ans avant le départ à la retraite, l'épargne est progressivement protégée sur des fonds sécurisés.

70% sur le fonds en euros
30% sur une sélection de fonds financiers.



..... Les versements annuels sont calculés en fonction du montant de la rente attribué à chaque collaborateur. Vous avez la **possibilité de verser entre 80% à 100% de ce montant ***. Cette souplesse vous permet de gérer vos versements selon votre trésorerie.

* Au moment de sa retraite, vous devrez éventuellement effectuer un versement complémentaire pour que le collaborateur perçoive 100% du montant de la rente.

Compte individuel du
bénéficiaire avec une
gestion financière
individualisée



Fonds collectif de
l'entreprise

Le +

Une gestion collective et individuelle efficace

Le fonds collectif appartenant à l'entreprise, alimenté par les plus-values des comptes individuels, servira notamment à :

- réduire le montant des versements annuels de l'entreprise,
- financer une évolution du barème technique (table de mortalité et/ou taux technique),
- compenser une éventuelle moins-value financière au terme, sur les comptes individuels.



UNE RETRAITE ASSURÉE QUOI QU'IL ARRIVE

Avant la retraite



Une garantie décès incluse

Durant toute la vie du contrat, si l'un de vos collaborateurs décède, **un capital égal à la somme de l'épargne constituée sera versé** au(x) bénéficiaire(s) qu'il a désigné(s).



Le collaborateur conserve ses droits de retraite supplémentaire acquis année après année même en cas de départ de l'entreprise.

UN COMPLÉMENT DE REVENU SOUS FORME DE RENTE À VIE

Lors du départ à la retraite

Le collaborateur bénéficie d'un revenu mensuel à vie avec un large choix d'options de rente pour s'adapter parfaitement à sa situation et ses objectifs (si le règlement du régime le permet)

Une rente réversible

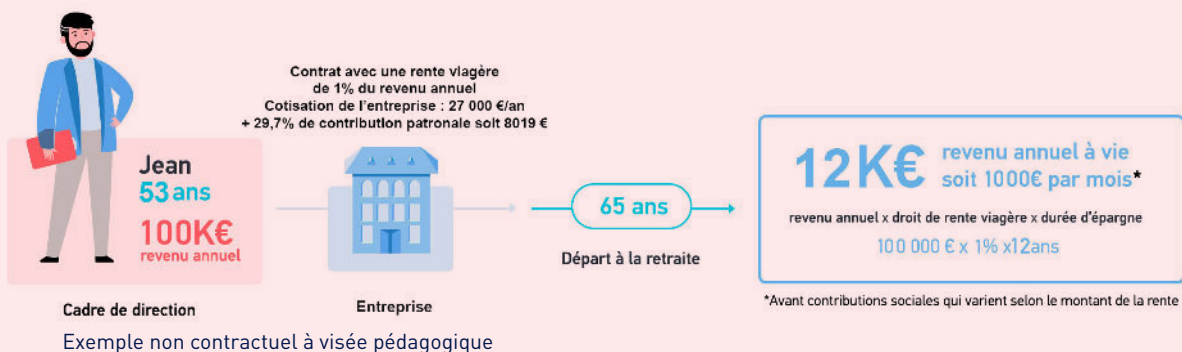
Cette option **préserve le niveau de revenus du conjoint** en cas de décès grâce au versement d'une rente dont le montant est déterminé par le taux de réversion choisi (60 % ou 100 %).

Des annuités garanties

Cette option **assure aux proches un revenu régulier sur une durée au choix de 5 à 25 ans** en cas de décès pendant la période garantie. Au delà, le salarié en vie continue de recevoir sa rente à vie.

Le +

Un revenu à la retraite constitué sur un temps relativement court... réel atout pour ceux qui n'ont pas eu le temps de préparer leur retraite !



NOTRE ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN PLACE DU CONTRAT

Pour répondre à vos obligations réglementaires

Vous pouvez compléter votre stratégie retraite en y associant :

Un Plan d'Épargne
Retraite Obligatoire
(PERO) avec
**GAN RETRAITE
SUPPLÉMENTAIRE**

OU

Un Plan d'Épargne
Retraite Collectif
(PERCOL) avec
**DIMENSION EPARGNE
DYNAMIQUE**

Nos experts épargne et retraite sont à votre disposition

Ils vous accompagnent en mettant à votre disposition l'ensemble des documents pour la mise en place et la souscription du contrat Gan Retraite Supplémentaire Définie.



GAN ASSURANCES, SPÉCIALISTE DES ASSURANCES COLLECTIVES, VOUS ACCOMPAGNE ET VOUS PROPOSE DES SOLUTIONS EN :

SANTÉ

PRÉVOYANCE

RETRAITE

ÉPARGNE SALARIALE



Au cœur de la protection sociale, les équipes de Gan Assurances ont un objectif d'innovation constant afin de proposer des garanties, une assistance et des services parfaitement adaptés et toujours plus performants.



Groupama Gan Vie

Société Anonyme au capital de 1 371 100 605 euros - RCS Paris 340 427 616 - APE : 6511Z - Siège social : 8-10 rue d'Astorg - 75383 Paris Cedex 08 - Tél. : 01 44 56 77 77. Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

Les produits d'assurance de Groupama Gan Vie sont notamment distribués par Gan Assurances.